



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

Commission Risques Majeurs

COMPTE-RENDU de la réunion du 23 juin 2017

Présents :

Mesdames Eléonore PERRIER (élue de la ville de Le Pont de Claix, présidente de la commission Risques majeurs), Nathalie MICHALLON (ville de Grenoble), Corinne THIEVENT (DREAL - Unité Départementale de l'Isère, animatrice du SPPPY)

Messieurs Olivier CORREIA (ARKEMA), Jean-Pierre FORAY (DREAL – Chef de l'UDI), François GIANNOCARO (IRMa), Jean-François LEBLANC (Rectorat de Grenoble), Bernard LERISBE (Association des maires de l'Isère), Gérard PERROTIN (mairie de Salaise-sur-Sanne), Stephan PINELLE (CHSCT VENCOREX), Patrick POUCHOT (VENCOREX), Fabrice SCHAACK (LAHGGLO).

Excusés :

Messieurs Xavier AZZOPARDI (BLUESTAR Roussillon), Bruno CIRY (préfecture-SIACEDPC), Emmanuel ROY (FBTP). Madame Claire Marie N'GUESSAN (DREAL, UDI).

--- COMPTE-RENDU ---

NB : Le diaporama présenté en séance figure en annexe 2 du compte rendu.

1. Accueil

Eléonore PERRIER souhaite la bienvenue à tous et sollicite l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du 3 octobre 2016 (version modifiée suite aux différentes remarques jointe en annexe 0).

Corinne THIEVENT présente l'ordre du jour (voir annexe 1), qui comporte notamment le point d'avancement des travaux des groupes de travail de la commission et les premiers éléments d'information pour la prochaine campagne d'information des populations prévue en 2018.

2. Regards sur le risque, n° 24 et 25

Corinne THIEVENT présente rapidement le n° 24 de Regards sur le Risque, sur les activités dans les zones à risques, suite notamment à l'ordonnance du 22 octobre 2015. Il est en cours de diffusion.

Le numéro 25 portera sur les transports de matières dangereuses et est prévu pour l'automne.

Le numéro 26 sera un numéro spécial consacré à la campagne d'information des populations programmée à l'automne 2018. Ce sera vraisemblablement le dernier numéro, en tout cas sous cette forme.



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

3 – Point sur les Plans de Prévention des Risques technologiques PPRT et les Commissions de Suivi de Sites CSS

Voir le diaporama support en annexe 3, présenté en séance par Jean-Pierre FORAY.

La DREAL s'est organisée pour que toutes les C.S.S soient réunies en 2016 (parfois plusieurs réunions selon la taille des CSS) ; elles le seront également toutes en 2017 (voir calendrier dans le diaporama). Le dispositif est maintenant « rodé » et les réunions se passent globalement bien. La CSS de Roussillon Saint Clair s'est réunie le 3 mai dernier, avec de nombreux participants ce qui a donné lieu à de nombreux échanges dans un climat très constructif. A noter que la participation des salariés et riverains aux CSS est très variable, selon les commissions.

En ce qui concerne les PPRT, 12 PPRTs sont exigibles en Isère, il en reste 6 à approuver (voir détails dans le diaporama). Il y a eu une demande ferme du Ministère pour que tout soit terminé fin 2018.

Ceux de Saint Clair du Rhône et le Pont de Claix sont en cours (réunions publiques pour Saint Clair du Rhône le 22 juin et Le Pont de Claix le 3 juillet 2017).

Le PPRT de Jarrie a été approuvé en 2015, il inclut des mesures de maîtrise des risques (MMR) supplémentaires. La commune de Jarrie a fait l'objet d'un Programme d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI). La DGPR a en effet engagé sur 7 sites en France (dont 2 en Isère, Jarrie et Roussillon) un programme expérimental d'accompagnement des particuliers dans la mise en place des travaux obligatoires de mise en sécurité de leur logement. Deux réunions publiques ont eu lieu début 2017 (24 janvier à Jarrie et 1^{er} février à Champ sur Drac) pour informer les habitants et les inviter à prendre contact avec l'opérateur du PARI. Dans les deux villes, plus de 900 logements (dont plus de 100 logements sociaux) sont concernés par des prescriptions de travaux de protection du bâti dans la « zone bleue » du PPRT. Si éligibles, les travaux sont complètement pris en charge dans le cadre du dispositif (crédits d'impôts et subventions) ; un système d'avance de trésorerie a également été mis en place pour aider les propriétaires éligibles. Le montant prévisionnel des travaux de réduction de la vulnérabilité est de 2 millions d'euros. A Roussillon, environ 100 logements sont concernés par le PARI. Ce dispositif ne sera pas reconduit (pas de PARI à Le Pont de Claix).

M. LERISBE indique que des mesures ont également été prises au niveau des voiries : la route qui traversait auparavant l'usine ARKEMA est coupée depuis mai 2017 : coût des travaux 100 000 euros pris en charge par le gestionnaire de la voirie.

A noter également les travaux prévus par l'exploitant de la RN 85 pour fin 2017, avec la mise en place de mesures de protection pour les usagers avec la Dir CE pour un montant de plus d'un million d'euros : une douzaine de feux avec vidéosurveillance sur 1 km pour réguler la circulation lors de périodes de pointe.

Corinne THIEVENT indique qu'il serait intéressant que le SPPPY puisse communiquer sur ces aménagements, y compris au niveau des riverains. Cela intéresse également la commission aménagement du territoire du SPPPY, qui a des réflexions en cours sur les AP de circulation sur certaines communes et sur la signalisation.

Eléonore PERRIER informe les participants qu'il y a eu une contestation de la carte des aléas pour le PPRT de Pont de Claix par l'association de riverains AR2PC (sur la base de la non prise en compte des vents faibles dans la modélisation et sur la remise en cause de l'efficacité du confinement). Leur argumentaire a été présenté en CSS fin 2016. Les documents ont été transmis au Ministère. Une réponse est attendue sur ce sujet ; celle-ci sera transmise dès réception à titre d'information aux membres du SPPPY.

4. Point d'avancement sur les travaux des groupes de travail de la commission

> Consignes au personnel des entreprises intervenant à proximité d'établissements à risques

Pour mémoire, un groupe de travail spécifique composé de 15 personnes issues des 5 collèges grenelle a été constitué conformément aux décisions prises lors de la commission plénière de 2014 du SPPPY.

Le groupe s'est orienté vers la rédaction d'un guide pour l'information préventive avec des fiches réflexes à destination des différents acteurs intervenant dans le cadre d'un chantier (collectivités, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, entreprises). Plusieurs réunions ont eu lieu en 2015 et un projet de guide a été envoyé aux différents membres de la commission risques majeurs en septembre 2016. Deux nouvelles réunions du groupe de travail ont été organisées par le SPPPY les 16 mai et 19 juin 2017, sur la base de ce projet.

Il a finalement été convenu :

- de limiter dans un premier temps l'information aux communes couvertes par un PPRT et un PPI et de cibler le risque toxique,
- de lancer mi-septembre 2017 une phase d'expérimentation sur ces communes,
- au vu des résultats de cette expérimentation, de généraliser le dispositif en 2018.

Les membres de la commission seront destinataires dès septembre des fiches réflexes transmises aux communes ; leurs commentaires sont évidemment les bienvenus.

> Journées d'information sur les canalisations et leurs endommagements

Cette action a été menée dès 2012 par le SPPPY avec le SPIRAL, le CNFPT, la DREAL, AMARIS, ICSI et le SDIS. Trois journées d'information ont été réalisées en 2012 et 2013 (Saint Martin d'Hères, Lyon et Bourgoin Jallieu). Deux nouvelles journées ont été réalisées en 2016 à Saint Martin d'Hères et Lyon. Plus de 600 personnes ont participé à ces journées (agents territoriaux, exploitants de réseaux, élus, entreprises privées, associations et représentants de l'État), avec un retour très satisfaisant.

Or les dernières statistiques GrDF sur les endommagements des canalisations donnent de mauvais résultats en 2016 par rapport à 2015 (+30 % d'augmentation des dommages aux ouvrages et 13 % d'augmentation des déclarations de travaux).

Le SPPPY a rencontré le CNFPT le 22 juin 2017 et il a été convenu de proposer une nouvelle journée d'information canalisations d'ici la fin de l'année 2017. Le CNFPT doit revenir vers le SPPPY au troisième trimestre 2017.

5. Point d'avancement sur le déploiement du Système d'Alerte et d'Information des Populations SAIP et les exercices PPI par le SIACEDPC Préfecture de l'Isère

Bruno CIRY, excusé pour cette réunion, a transmis les derniers éléments actualisés sur le département.

SAIP

- Une grande campagne est en cours (2014/2019), avec une logique de couverture des bassins à risques et à forte densité démographique.
- Sur l'objectif de 58 sirènes installées à terme dans le département de l'Isère, 24 sont opérationnelles à ce jour et font l'objet de tests mensuels le 1^{er} mercredi de chaque mois.

PPI

Un gros effort de révision des PPI dans le département a été réalisé ces derniers mois. Les PPI de Roussillon et Saint Clair du Rhône sont en consultation du public jusqu'au 12 juillet 2017 et devraient être approuvés à l'issue. La révision du PPI de Jarrie est en cours également.

En ce qui concerne les exercices PPI, M. CIRY indique qu'un exercice a été réalisé le 30 mai autour de HLOG à Salaise sur Sanne, le 20 juin sur la plate-forme chimique de Saint Clair du Rhône et qu'un exercice est prévu en décembre sur la plate-forme de Le Pont de Claix auquel le SPPPY pourrait participer en tant qu'observateur.

A titre d'information, en Annexe 4 est jointe la liste des exercices de sécurité civile pour l'année 2017.

6 – Prochaine campagne d'information des populations sur les risques industriels majeure prévue en 2018

Les membres de la commission Risques du SPPPY sont intéressés pour avoir la liste des établissements Seveso seuil haut dans le département de l'Isère : voir annexe 5.

Une discussion s'engage sur les informations communicables au grand public, notamment au vu des évolutions récentes et des risques attentats. LAHGGLO insiste sur l'importance de donner des informations précises aux habitants, afin de garantir la crédibilité et la transparence des services de l'État et des industriels.

Ceci étant, des précisions ont été données en fin d'année 2016 par le Ministère de l'intérieur sur les informations diffusables concernant les établissements industriels à risque : voir extrait en annexe 6.

LAHGGLO invite à rester vigilants pour rester crédibles et cite le cas des enquêtes publiques, pendant lesquelles les dossiers souvent très techniques sont difficiles à appréhender.

Les membres de la commission sont intéressés pour avoir les résultats de l'enquête réalisée par LAHGGLO sur l'accès aux informations sur les risques dans les communes.

En ce qui concerne plus précisément la campagne de 2018, une note a été transmise à l'attention des membres du comité de l'administration régionale (CAR) le 30 mai dernier qui rappelle les obligations réglementaires pour les établissements faisant l'objet d'un PPI et les retours d'expérience des précédentes campagnes.

Il a été retenu :

- que le périmètre de la campagne serait identique à celui de 2013 à savoir périmètre régional avec une extension à l'Auvergne, pour tous les établissements faisant l'objet d'un PPI, y compris le nucléaire,
- qu'une réunion d'information et de mobilisation des industriels concernés sera organisée en octobre 2017,
- que le secrétariat de campagne (APORA, SPPPY et SPIRAL, DREAL) et le comité de pilotage doivent être mis en place dans les meilleurs délais,
- que les supports de campagne seront des documents préparés au niveau régional afin de présenter une homogénéité au niveau de la région, puis seront déclinés par bassins d'information,
- que la sollicitation des élus se fera une fois la réunion des industriels réalisée.

L'IRMa indique qu'il serait intéressant de faire réaliser deux enquêtes de perception sur la campagne : une avant et une après afin de pouvoir mieux évaluer son efficacité. Corinne THIEVENT indique que cela est bien prévu, des budgets ont été demandés par les deux SPPPI et l'enquête de perception avant la campagne devrait être lancée à l'automne 2017.

7 – Perspectives

L'IRMa participe et anime le groupe de travail initié par la Métropole de Lyon en juin 2017 sur l'information en situation de crise. La première réunion s'est tenue le 13 juin dernier et consistait en un retour d'expérience de communes impliquées récemment dans la gestion d'une crise. L'IRMa nous tiendra informés de l'avancée des réflexions, lors de la prochaine réunion de la commission en octobre et la commission risques verra comment organiser les réflexions locales en lien avec la campagne 2018

En ce qui concerne la diffusion des consignes auprès des scolaires, Jean-Pierre FORAY suggère qu'une information des parents d'élèves sur les consignes en cas d'alerte soit réalisée dès la rentrée scolaire 2017, lors des premières réunions avec les parents. M. LEBLANC indique que cela peut en effet être intéressant.

En ce qui concerne la journée d'échanges sur la sûreté autour des sites seveso, il est convenu de décaler cette action sur 2018, d'une part dans l'attente de directives nationales sur le sujet et d'autre part au vu du départ d'Agnès VUKOVIC, sans remplaçant pour l'instant.

La prochaine réunion de la commission est fixée le 13 octobre prochain, 14h, à l'UD Isère.

ANNEXES

Annexe 0 – Compte-rendu modifié du 3 octobre 2016.

Annexe 1 – Ordre du jour détaillé

Annexe 2 – Diaporama de la commission risques majeurs du 23 juin 2016.

Annexe 3 – Point d'avancement sur les CSS et PPRT

Annexe 4 – Programme annuel des exercices PPI, département de l'Isère

Annexe 5 – Liste des établissements Seveso seuil haut du département de l'Isère

Annexe 6 – Extrait de l'instruction gouvernementale sur les informations sensibles.